



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



# Intégration des statistiques dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable - Checklist

Février 2022

L'entité des Nations Unies peut chercher à intégrer des données statistiques dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable tout au long des différentes étapes de son élaboration selon les modalités détaillées ci-après.

---

## **Étape 1. Mise au point de la feuille de route et réalisation de l'analyse commune de pays**

- Dans le cas des entités résidentes, nommer une personne qui sera chargée des données et des statistiques à l'appui du processus du plan-cadre de coopération (au besoin, cette personne sera aidée par des membres du personnel au niveau régional/au Siège).
- Proposer à l'équipe de pays des Nations Unies un appui à l'analyse par l'entremise des réseaux et des équipes techniques interinstitutions, en indiquant les ressources statistiques disponibles et les besoins en matière de données qui ne sont pas satisfaits.
- Évaluer les besoins en matière de données dans le cadre de l'analyse commune de pays et déterminer une série restreinte d'indicateurs destinée à orienter les mesures d'appui stratégique des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.
- Mener un atelier dans le pays avec les entités résidentes et non résidentes afin d'étudier les évaluations des capacités statistiques précédemment réalisées, s'il y en a, et de définir les rôles et les responsabilités de chacune.
- Mener des séances de concertation préliminaire avec les parties prenantes afin de comprendre les grands problèmes rencontrés dans le pays sur le plan des données – ce qui sera utile à la formulation de l'analyse commune de pays.
- Faire le lien entre les données de différents domaines et mettre au jour les grands facteurs explicatifs ainsi que les principaux goulets d'étranglement sur le plan des institutions, de la gouvernance, des finances et des capacités.
- Œuvrer à la recherche d'un consensus concernant la démarche et les outils d'analyse intégrée utilisés par l'équipe de pays des Nations Unies au titre de la méthode d'analyse commune de pays, ce qui permettra une analyse plus systématique et plus ciblée des politiques fondées sur des données factuelles.
- Recueillir les données auprès de toutes les sources présentant un intérêt et mettre au point une vision globale qui utilise à des fins d'analyse les statistiques utiles et les indicateurs des ODD officiels dans l'analyse commune de pays.
- Proposer dans l'analyse commune de pays une section sur les principaux déficits de capacités en matière de données et de statistiques dans le pays, en soulignant les freins qu'ils représentent pour le processus de développement national, compte tenu du principe selon lequel il faut pouvoir mesurer les progrès accomplis si l'on veut parvenir à des résultats.
- Veiller à ce que le groupe d'appui des pairs comprenne des statisticiens régionaux et du Siège afin de garantir la qualité des données utilisées et des conclusions sur les capacités insuffisantes du pays en matière de données et de statistiques.

---

## Étape 2. Conception du plan-cadre de coopération

- Faire ressortir les besoins et les enjeux relatifs au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national comme instrument essentiel de changement à l'échelle du système.
- Administrer une base de données nationale qui héberge toutes les données au fondement de l'analyse commune de pays et la mettre à jour tous les ans.
- Chercher à intégrer, dans le plan de travail du plan-cadre de coopération, une évaluation des déficits de capacités du pays en matière de données et de statistiques, qui doit être uniformisée, réalisée en une seule fois avec un outil commun, de sorte à répondre aux besoins de toutes les entités garantes. L'évaluation doit définir les données et les statistiques à fournir pour éclairer le plan-cadre de coopération.
- Entrer en contact avec les coordonnateurs résidents afin de leur présenter les ressources statistiques disponibles au sein de l'entité des Nations Unies et, parallèlement, les besoins non satisfaits en matière de données.
- À la phase de préparation de la théorie du changement, souligner les contributions que pourrait apporter un système statistique national solide à la réalisation des ODD dans le pays; en d'autres termes, les données et les statistiques ne doivent pas être vues simplement comme un outil mais comme un objectif de développement à part entière.
- Veiller à ce que les indicateurs des ODD soient intégrés dans le cadre de suivi du plan-cadre de coopération à tous les niveaux de résultats qui les concernent, notamment au niveau des réalisations, et à ce titre, veiller à y intégrer aussi l'appui apporté à la production de ces indicateurs et au suivi dont ils font l'objet.
- Organiser, le cas échéant, une séance de formation sur les données et les statistiques à l'intention des chargés de données, des économistes et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies (complémentaire à la séance de formation régionale organisée par le Bureau de la coordination des activités de développement et les statisticiens en chef des Nations Unies).
- Veiller à ce qu'un programme de renforcement des capacités statistiques figure dans le plan-cadre de coopération afin de combler les principales lacunes répertoriées.
- Veiller à ce que les statisticiens des entités régionales/sous-régionales prennent part à la validation d'activités relatives aux statistiques.

---

## Étape 3. Composition de l'équipe de pays des Nations Unies

- Recenser les compétences spécialisées et les services nécessaires à l'équipe de pays des Nations Unies et déterminer si l'entité a besoin d'accroître ou bien de réduire ses capacités à l'échelle du pays.
- Recenser les prestataires de services locaux qui pourraient fournir les services dont l'équipe de pays des Nations Unies a besoin, et déterminer les modalités de mise en œuvre qu'il convient d'appliquer.
- Indiquer l'expérience de l'entité qui pourrait être utile et les façons dont elle peut contribuer au renforcement des capacités statistiques nationales et aux priorités détectées.

- Communiquer, sous la forme d'un document d'information présenté dans le cadre de la procédure, un projet de déclaration des capacités et des plans qui lui permettront d'honorer les engagements pris au titre du plan-cadre de coopération.

---

## Étape 4. Financement du plan-cadre de coopération

Afin de déterminer les coûts de l'application du plan-cadre de coopération, indépendamment de leur budget, les entités doivent:

- Évaluer objectivement le coût de l'ensemble des activités relatives aux statistiques qui leur ont été attribuées, en suivant les étapes 1 à 3;
- Définir des montants cibles réalistes de mobilisation des ressources afin de combler le déficit de financement, sur la base des analyses interinstitutions et des consultations menées auprès des donateurs et d'autres parties prenantes;
- Veiller à ce que chaque affectation de fonds au titre d'une priorité stratégique donnée comprenne une rubrique budgétaire consacrée aux données et aux statistiques, afin de renforcer le lien entre les efforts généraux de mobilisation des ressources et la collecte de fonds destinés aux statistiques;
- Seules ou à plusieurs, mener des initiatives de mobilisation des ressources en assurant, le cas échéant, la coordination avec les unités du Siège qui entrent en jeu et les autres partenaires concernés, en fonction de l'indicateur donné;
- Au besoin, fournir des données financières à jour en les saisissant dans la plateforme UN-Info, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles, les dépenses effectives, les nouveaux engagements prévisionnels de ressources qui pourraient être pris et le déficit de financement relatif aux activités.

---

## Étape 5. Mise en œuvre, suivi et enseignements

Les entités des Nations Unies sont tenues de faire du plan-cadre de coopération le fondement de leur propre cadre de programmation par pays (CPP).

- Établir des structures supplémentaires, notamment une équipe/groupe de gestion du programme et un groupe consultatif technique thématique transversal, qui amélioreront l'efficacité et la cohérence de l'application du plan-cadre de coopération, si nécessaire.
- Recommander la création d'un groupe consultatif technique thématique chargé des données et des statistiques, dans le cas où on a fait de celles-ci un pilier du plan-cadre de coopération.
- Dans le cas des entités résidentes et non résidentes des Nations Unies, veiller à ce que le suivi de leurs projets/programmes contribuant aux résultats du plan-cadre de coopération ainsi que les enseignements qui en sont tirés se fondent sur des données et des statistiques solides et de qualité.